

PROCES VERBAL

SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

Étaient présents: Mmes, MM. CHATRE Philippe, CHABRY Julien, CHARRIER Jérôme, BILLIEMAZ Gérard, CAPITAN Pascal, CHAUX Delphine, SERVAJEAN Yolande, PERSIGNY André, MORLANDET Marie-Christine, TRONCY Georges, CAPITAN J.Paul

Étaient absents excusés : Mmes LAMURE Sandra et DEMICHEL Nelly et Mr CHAUMENTIN Gilles

Secrétaire de séance : Mme SERVAJEAN Yolande

Le Quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 9/01/2024
- point dossier en cours : Epicerie-restaurant, logements Pousset, caméras, sécurisation école
- Questions diverses

Le Maire fait part des remerciements des anciens pour leur 1^{er} repas offert par la commune. Il y avait 75 convives et 8 conseillers. Tout s'est bien passé dans une bonne ambiance. Le repas revient à 2000 €. Il félicite également l'équipe de Sport Nature pour la marche nocturne qui a encore été une réussite tant sur le plan des circuits que de l'organisation.

Le PV de la précédente réunion est accepté. L'ordre du jour est abordé :

- Epicerie-restaurant : le compromis a été signé le 19/02 pour 150.000 € avec une clause permettant de commencer les travaux avant la vente définitive qui est fixée au 27/03/2024. Les travaux de démolition seront faits par les agents et Jérôme Charrier et attaqueront mercredi. Julien CHABRY explique les travaux qui seront réalisés. La plonge a pu être achetée d'occasion à la Mairie du Coteau, il reste la hotte à la charge de la commune, le reste du matériel sera acquis par la restauratrice. Le maire précise qu'il y a une locataire à l'étage depuis de nombreuses années, qui restera.
- Jean-Paul CAPITAN précise que c'est un ERP et demande si tout est bien respecté, Le Maire répond que Mr CHABRY est architecte et connaît son travail.
- Jérôme CHARRIER explique que sur place avec les artisans, ils ont vu que les placo étaient en mauvais état et que dessous il n'y avait pas de laine de verre or l'isolation est obligatoire. Est-ce que ce ne serait pas une malfaçon ? Le Maire répond qu'il ne pense pas que le propriétaire était au courant et que dans les diagnostics annexés au compromis cela ne ressort pas, on ne peut donc pas parler de malfaçon.

- Jean-Paul CAPITAN rappelle qu'il doit y avoir au moins 3 devis pour la consultation aux entreprises. Le maire dit que ce sera le cas.
- Jean-Paul CAPITAN informe si besoin d'un emprunt, de contacter la banque des territoires qui a fait de gros effort envers les collectivités.
- Appartements ancienne mairie : le chantier suit son cours. Le carreleur a laissé en Mairie les nuanciers pour choisir les carrelages.
- Dossier caméras : Nous avons transmis au gendarme référent en sécurité le 2^e devis que l'on a reçu pour avis. Une entreprise passe en câbles pour passer avec la fibre, l'autre passe en radio. Il y a 6 caméras de prévu, le Maire indique les endroits d'installation. J.Paul CAPITAN conseille si on a besoin de prendre contact avec le responsable de la Mairie de Roanne en matière de sécurité.
- Sécurisation abords de l'école : Une réunion est prévue avec l'atelier du Ginkgo et l'entreprise CHARTIER début mars. Il faudra voir si au niveau du budget on décale ce projet dans le temps.
- Le Maire informe que la course cycliste Critérium du Dauphiné qui a lieu début juin passera dans le Bourg de Cordelle. Il est demandé à chaque commune traversée la somme de 1000 €.
Jérôme CHARRIER informe également que pour la 2^e année, le 21/04/2024 la course cycliste féminine souhaiterait passer par Cordelle. Il faudra des bénévoles.
Yolande SERVAJEAN demande de fixer la date début mai pour la « corvée » de plantation de fleurs. Ce sera le 4 mai. Toutes les bonnes volontés sont attendues.
Jérôme CHARRIER informe le maire que pour les passages canadiens il faut faire en urgence celui vers chez Vincent SAUNIER.
Delphine CHAUX remercie les conseiller(e)s pour la distribution du bulletin municipal.

La séance est levée à 22h20

Le Maire
P.CHATRE

La secrétaire
Yolande SERVAJEAN

